

**Rapport annuel**

*SIE DU RECEPAGE*

# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2015  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

**2015**

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT .....	4
■	RESSOURCES EN EAU .....	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS .....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	6
■	LONGUEUR DU RESEAU .....	6
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>7</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	7
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE .....	7
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE .....	8
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2006 .....	9
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION .....	10
■	EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE DU SYNDICAT AU COURS DE L'ANNEE 2015 .....	11
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	12
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....</b>	<b>13</b>
■	QUALITE DE L'EAU .....	13
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU.....	13
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	14
■	PERFORMANCE DU RESEAU .....	15
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX .....	16
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>17</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE.....	17
■	ETAT DE LA DETTE .....	17
■	AMORTISSEMENTS REALISES .....	17
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE .....	18
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	18
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE .....</b>	<b>19</b>
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE .....	19
■	DEMANDE D'ECRETEMENT .....	19
■	DEMANDE DE D'ÉGRÈVEMENT .....	19

# ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIE DU RECEPAGE regroupe les communes de ABERGEMENT-LA-RONCE, ANNOIRE, AUMUR, CHAMPDIVERS, CHEMIN, DAMPARIS, GEVRY, MOLAY, PESEUX, SAINT-AUBIN, SAINT-LOUP et TAVAUX.

De plus, il dessert partiellement la commune de LONGWY-SUR-LE-DOUBS, pour le hameau des Jousserots.

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

13 001 habitants

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE DE GERANCE DE DISTRIBUTION D'EAU (SOGEDO) en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2015. La durée du contrat est de 2 ans. Il prend fin le 31 mars 2027.

Ce contrat prend la suite d'un contrat qui s'est achevé pendant l'exercice. Le service était exploité en affermage. Le délégataire était la Sté SOGEDO en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2003. Il a pris fin le 31 mars 2015.

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la Sté. SOGEDO sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	des branchements, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques
<b>Prestations particulières</b>	entretien poteaux d'incendie par convention spéciale

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	des canalisations > 6m, des captages, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
-----------------------	---

## ■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Date d'effet
Convention d'Export Secours	SIEA DES TROIS RIVIERES	2005
Convention d'Import Secours	SIEA DES TROIS RIVIERES	2005

## ■ RESSOURCES EN EAU

### • Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2014 [m³]	Prélèvement 2015 [m³]	Variation 2014/2015
Station de l'Aérodrome TAVAUX Prélèvement en nappe souterraine	150	635 835	670 564	+5,46 %
Station des Toppes TAVAUX Prélèvement en nappe souterraine	274	127 160	155 032	+21,92 %
<b>Total des prélèvements [m³]</b>		<b>762 995</b>	<b>825 596</b>	<b>+8,20 %</b>

### • Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2014 [m³]	Importé en 2015 [m³]
SIEA DES TROIS RIVIERES	0	0

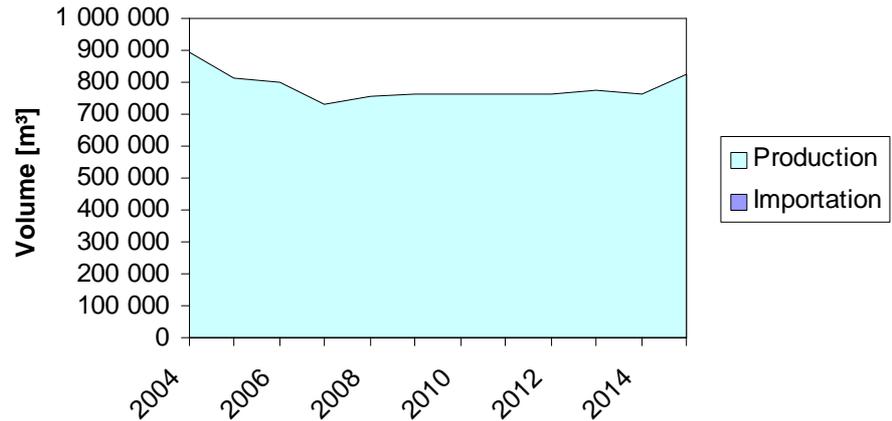
### • Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2014 [m³]	Production 2015 [m³]	Variation 2014/2015
Station de l'Aérodrome TAVAUX Prélèvement en nappe souterraine	3 000	635 835	670 034	+5,38 %
Station des Toppes TAVAUX Prélèvement en nappe souterraine	5 400	127 160	155 032	+21,92 %

### • Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2014	2015	Variation
Ressources propres	762 995	825 066	+8,14 %
Importations	0	0	-
<b>Total général</b>	<b>762 995</b>	<b>825 066</b>	<b>+8,14 %</b>

- Evolution des volumes d'eau potable produits et importés

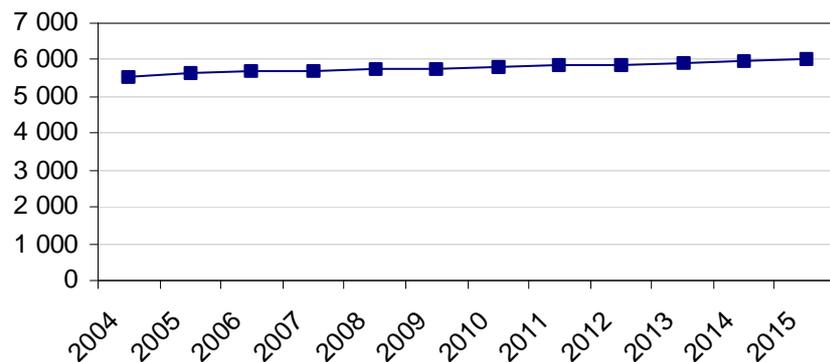


### ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2014	2015	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	5 915	5 961	+0,78 %
Nombre d'abonnements non domestiques	49	47	-4,08 %
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>5 964</b>	<b>6 008</b>	<b>+0,74 %</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- Evolution du nombre total d'abonnements



- Répartition des abonnés par commune

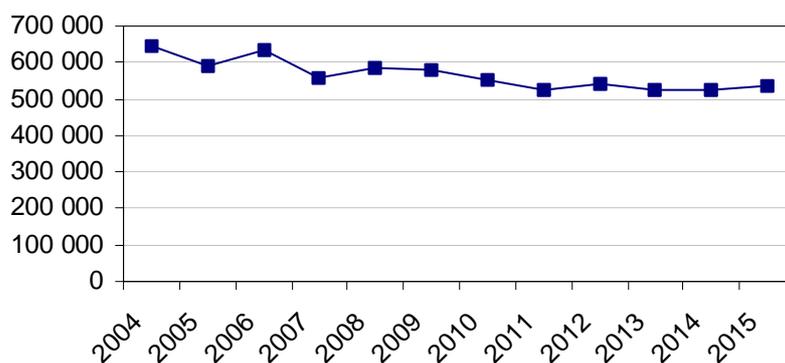
ABERGEMENT-LA-RONCE	370
ANNOIRE	221
AUMUR	165
CHAMPDIVERS	196
CHEMIN	156
DAMPARIS	1 282
GEVRY	321
LONGWY-SUR-LE-DOUBS	18
MOLAY	233
PESEUX	149
SAINT-AUBIN	822
SAINT-LOUP	124
TAVAUX	1 951
<b>Total des abonnés</b>	<b>6 008</b>

### ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m <sup>3</sup> ]	2014	2015	Variation
Volume produit	762 995	825 066	+8,14 %
Volume importé	-	-	
Volume exporté	-	-	
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>762 995</b>	<b>825 066</b>	<b>+8,14 %</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	526 924	534 219	+1,38 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>526 924</b>	<b>534 219</b>	<b>+1,38 %</b>

La consommation moyenne par abonnement est de : 88,9 m<sup>3</sup> par an. Elle était de 88,4 m<sup>3</sup> en 2014.

- Evolution des volumes vendus aux abonnés



### ■ LONGUEUR DU RESEAU

	2014	2015	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	171,0	171,0	0,00 %

# ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

## ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
19/10/2011	institution d'un tarif spécial d'abonnement pour les branchements de gros diamètre > 100 mm
24/01/2013	Nouvelle tarification pour la part du syndicat, avec baisse de l'abonnement et du prix au m <sup>3</sup> d'environ 20 %.
28/01/2015	délibération approuvant le nouveau contrat de délégation du service et définissant les tarifs pour la part délégataire.

Les tarifs concernant la part de la Sté SOGEDO sont fixés par le contrat et indexés semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat. Au 1er janvier 2016, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 0 % par rapport aux tarifs de base. (1<sup>ère</sup> indexation en avril 2016)  
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.  
Le service est assujéti à la TVA.

## ■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2016 :  
la collectivité ne perçoit pas de frais d'accès au service  
les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 30,00 €.

## ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :  
- Une partie fixe ou abonnement  
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.  
Les volumes sont relevés annuellement.  
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

### ● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.  
Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2014	1 <sup>er</sup> jan 2014	1 <sup>er</sup> jan 2015	1 <sup>er</sup> jan 2016
Redevance de pollution domestique	0,29 €	0,28 €	0,29 €	0,29 €

# SIE DU RECEPAGE

EAU POTABLE

2015

tarif domestique du syndicat

## ■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2015	1 <sup>er</sup> jan 2016	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	24,16	25,00	+3,48 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 20 m <sup>3</sup> )	1,4820	1,5000	+1,21 %
	N° 2 (au-delà de 20 m <sup>3</sup> )	0,2790	0,2800	+0,36 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	22,88	22,88	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 20 m <sup>3</sup> )	0,384	0,384	0,00 %
	N° 2 (au-delà de 20 m <sup>3</sup> )	0,304	0,304	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,068	0,071	+4,41 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

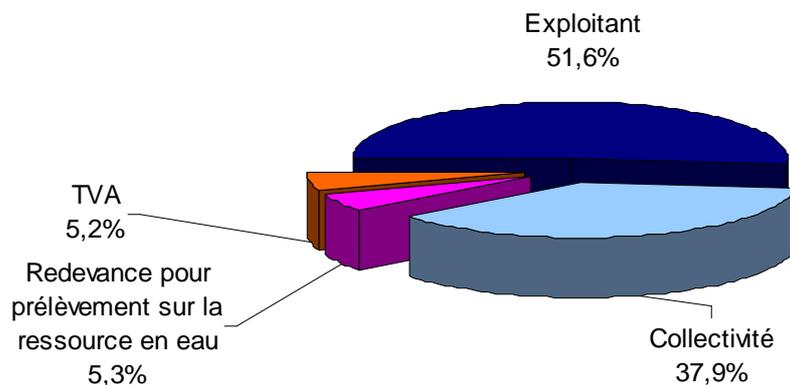
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2015	1 <sup>er</sup> jan 2016	Variation
Exploitant	81,70	83,00	+1,59 %
Collectivité	60,96	60,96	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,16	8,52	+4,41 %
TVA	8,30	8,39	+1,08 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>159,12</b>	<b>160,87</b>	<b>+1,10 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
+0,91 %

**Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 1,34 €/m<sup>3</sup>**

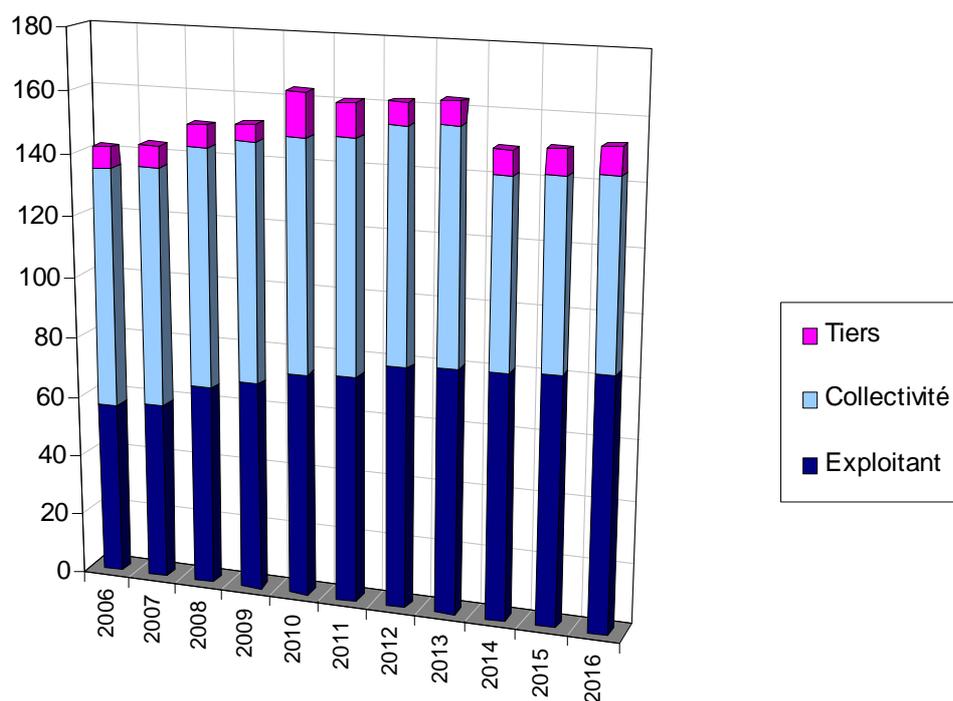
**Répartition au 1er janvier 2016**



## ■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2006

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (valeurs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Totàhors TVA [€]
2006	56,94	78,10	7,02	142,06
2007	58,37	78,10	6,91	143,38
2008	65,95	78,10	6,96	151,01
2009	68,86	78,10	5,18	152,14
2010	73,28	75,60	14,46	163,34
2011	74,40	75,60	10,85	160,85
2012	79,04	75,60	7,32	161,96
2013	80,24	75,60	7,32	163,16
2014	80,86	60,96	7,80	149,62
2015	81,70	60,96	8,16	150,82
2016	83,00	60,96	8,52	152,48



# SIE DU RECEPAGE

EAU POTABLE

2015

tarif domestique du syndicat

## ■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2015	1 <sup>er</sup> jan 2016	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	24,16	25,00	+3,48 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 20 m <sup>3</sup> )	1,4820	1,5000	+1,21 %
	N° 2 (au-delà de 20 m <sup>3</sup> )	0,2790	0,2800	+0,36 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	22,88	22,88	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 20 m <sup>3</sup> )	0,384	0,384	0,00 %
	N° 2 (au-delà de 20 m <sup>3</sup> )	0,304	0,304	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,068	0,071	+4,41 %
	Redevance de pollution domestique	0,29	0,29	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

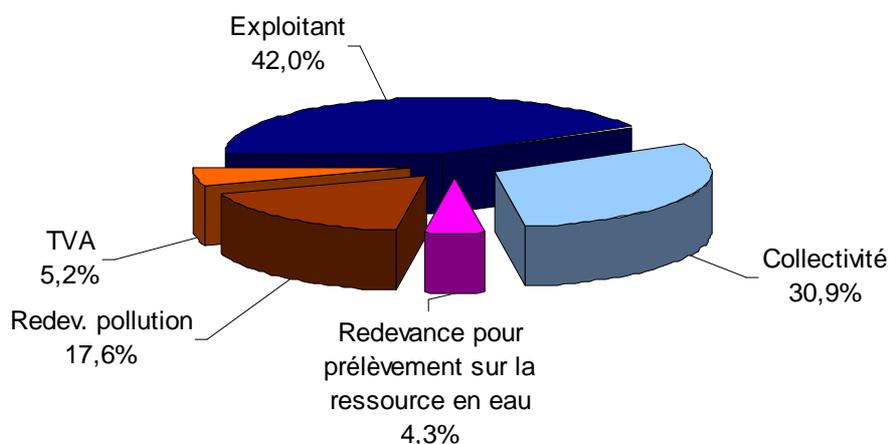
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2015	1 <sup>er</sup> jan 2016	Variation
Exploitant	81,70	83,00	+1,59 %
Collectivité	60,96	60,96	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,16	8,52	+4,41 %
Redevance de pollution domestique	34,80	34,80	0,00 %
TVA	10,21	10,30	+0,88 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>195,83</b>	<b>197,58</b>	<b>+0,89 %</b>

<b>Variation : Total TTC</b>
<b>+0,89 %</b>

**Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 1,65 €/m<sup>3</sup>**

**Répartition au 1er janvier 2016**



## ■ EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE DU SYNDICAT AU COURS DE L'ANNEE 2015

Le tarif domestique du syndicat a évolué au cours de l'année 2015, les dates d'application sont les suivantes :  
 du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015  
 à compter du 1<sup>er</sup> avril

Pour l'ensemble de ces tarifs les abonnements sont exprimés en €/an et les tranches en m<sup>3</sup>/an

	Désignation	du 1 <sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015	à compter du 1 <sup>er</sup> avril
<b>Part de l'exploitant</b>			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	24,16	25,00
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	N° 1 (0 à 20 m <sup>3</sup> )	1,482	1,50
	N° 2 (au-delà de 20 m <sup>3</sup> )	0,279	0,28
<b>Part de la collectivité</b>			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	22,88	22,88
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	N° 1 (0 à 20 m <sup>3</sup> )	0,384	0,384
	N° 2 (au-delà de 20 m <sup>3</sup> )	0,304	0,304
<b>Redevances et taxes</b>			
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,068	0,071
	TVA [%]	5,5	5,5

## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2014	2015	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	299 556,00 €	348 022,29 €	+16,18 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>299 556,00 €</b>	<b>348 022,29 €</b>	<b>+16,18 %</b>
Autres recettes			
Participation commune : PI		1 930,50 €	-
Aide Agence de l'Eau pour actions agricoles	7 248,00 €	24 488,00 €	-
Redevances antennes téléphonie	36 542,00 €	25 306,78 €	-
Location bâtiment ou terre	156,00 €	158,09 €	-
<b>Total des recettes</b>	<b>343 502,00 €</b>	<b>399 905,66 €</b>	<b>+16,4 %</b>

- Recettes de l'exploitant

	2014	2015	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	430 005,00 €	415 309,00 €	-3,42 %
dont abonnements	147 293,00 €	153 105,00 €	+3,95 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>430 005,00 €</b>	<b>415 309,00 €</b>	<b>-3,42 %</b>
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	31 464,00 €	25 803,00 €	-
Autres recettes	31 901,00 €	30 638,00 €	-
<b>Total des recettes</b>	<b>493 370,00 €</b>	<b>471 750,00 €</b>	<b>-4,4 %</b>

## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

**Résultats du contrôle réglementaire :**

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	62	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	47	1	97,9 %	Turbidité

### ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

**Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau**

**Station de l'Aérodrome**

	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

**Station des Toppes**

➔	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
---	-------	---

**valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,**  
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

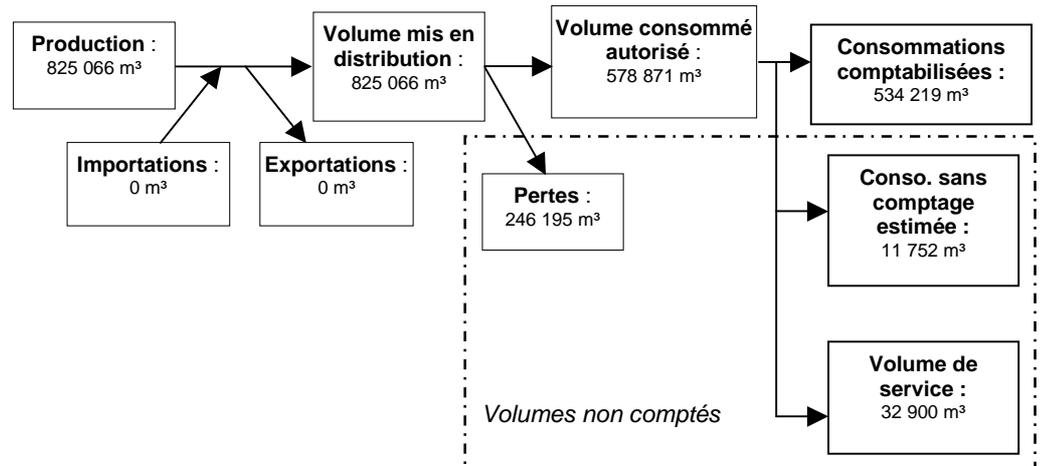
**100 %**

## ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures .	Oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	Oui	5
<b>L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</b>			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et <b>pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.</b>	Oui	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les matériaux et diamètres sont renseignés pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	95%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan <b>pour au moins la moitié du linéaire total.</b>	Oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les informations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées.	-	-
<b>A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</b>			
+ 10 points	Le plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	Oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	Non	0
+ 10 points	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	Oui	10
+ 10 points	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	Non	0
+ 10 points	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement,...	Non	0
+ 10 points	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Non	0
+ 5 points	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	Non	5
<b>Nombre de points total obtenus</b>			<b>75</b>
<b>Afin de considérer que les collectivités disposent du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable, cet indice doit atteindre une valeur supérieure ou égale à 40 points.</b>			

## ■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 11 752 m<sup>3</sup>.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 32 900 m<sup>3</sup> par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

**- rendement du réseau de distribution =**

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2011	2012	2013	2014	2015
Rendement du réseau de distribution [%]	72,5 %	73,5 %	71,5 %	73,0 %	70,2 %

*N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007*

**- indice des volumes non comptés =**

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

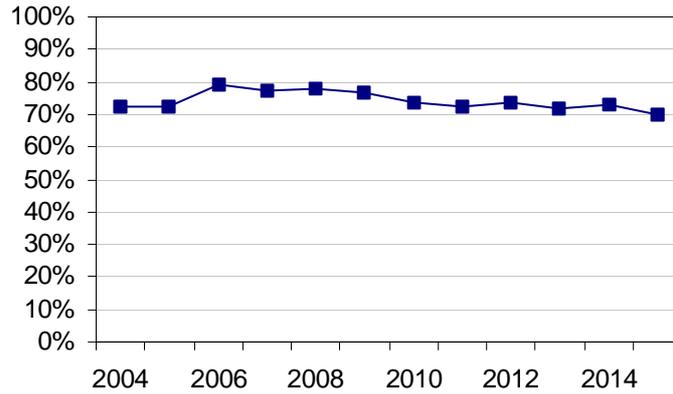
	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	4,0	3,7	4,0	3,8	4,7

**- indice linéaire de pertes en réseau =**

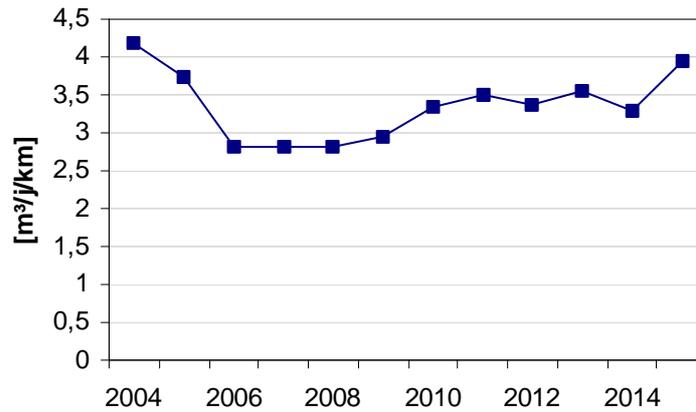
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	3,5	3,4	3,5	3,3	3,9

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



## ■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,410	0,285	0,650	0,297	3,990

### Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,7 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Nature des travaux <u>Réalisés et payés en 2015</u>	Montant € HT	Subventions € HT
Renouvellement canalisation entre Chemin et St loup	7 418.17	0
Maitrise œuvre marché Bon de commande	17 642.56	0
Marché travaux – TAVAUX Escargot	35 628.54	0
Rue de Molay TAVAUX –rue du Puits GEVRY	57 751.42	0
Rues du Soleil et Belvoie DAMPARIS	18 216.59	0
Rue des Gros Poiriers TAVAUX	54 979.48	0

#### Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2014	2015
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
<b>% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre	26 143,00 €	16 873,28 €
Remboursements au cours de l'exercice	26 140,00 €	9 400,75 €
dont en intérêts	603,00 €	130,71 €
dont en capital	25 537,00 €	9 270,04 €

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2011	2012	2013	2014	2015
Montant de la dotation aux amortissements	270 020 €	272 744 €	277 080 €	288 114 €	303 869 €

■ **PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE**

Objet des travaux	Montant de travaux
Renouvellement des canalisations entre Chemin St Loup et Villangrette suite à présence de CVM dans les analyses. 1ere tranche : 225 617. € HT (marché SADE) 2 <sup>e</sup> tranche : 325 000 € HT (estimation MERLIN)	<b>550 617 €</b>

■ **PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE**

Objet des travaux
Marché à bons de commande 2016.2019 – Travaux divers dans les communes

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2014	2015
<b>montants des abandons de créance</b>	1 062,00 €	1 167,00 €
dont part délégataire	1 062,00 €	1 167,00 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues	24	26
nombre d'aides accordées	18	18

### ■ DEMANDE D'ECRETEMENT

Description	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de dossiers traités	5	13	22	22	22
Volume total dégrèvé en m <sup>3</sup>	6 254	5 531	14 802	26 531	22 903
Montant global du dégrèvement	3 166	1 498 *	3 866 *	7 403	6 413

\* part SOGEDO uniquement

### ■ DEMANDE DE DÉGRÈVEMENT

Description	2014
Nombre de dossiers traités	3
Volume total dégrèvé en m <sup>3</sup>	0
Montant global du dégrèvement	0

\* part syndicat uniquement